

Sujet : [INTERNET] Parc éolien de Champagne

De : >

Date : 02/12/2022 à 11:22

Pour : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

Monsieur/Madame le Commissaire-Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de quelques remarques dans le cadre de l'enquête publique en cours, ouverte sur "Le parc éolien de Champagne 2 ». Je souhaite à ce propos rappeler l'important Rapport publié en Février 2022 par trois Académies appartenant à l'Institut de France, à savoir l'Académie des sciences, l'Académie des Beaux-Arts et l'Académie des sciences morales et politiques, sous le titre "Quelle place pour les éoliennes dans le mix énergétique français ?" : <https://www.academie-sciences.fr/fr/Rapports-ouvrages-avis-et-recommandations-de-l-Academie/quelle-place-pour-les-eoliennes-dans-le-mix-energetique-francais.html>

Il se trouve que le projet **Champagne 2**, tel que j'ai pu en prendre connaissance, est en contradiction avec les **Recommandations essentielles** formulées dans ce Rapport, et notamment :

- *Recomm.3 : Faire précéder tout projet d'implantation d'une consultation des populations locales en respectant une approche centrée sur le respect des paysages et de la biodiversité.*
- *Recomm. 5 : Renforcer les études d'impact sur la biodiversité des milieux concernés par le déploiement des éoliennes.*
- *Enfin : Eu égard à l'intermittence du vent à terre et l'opposition croissante des populations riveraines concernées, à terre ou le long des côtes, l'avenir de cette technologie se profile vraisemblablement du côté des éoliennes offshore. La présence de vent étant mieux assurée, le facteur de charge est de l'ordre de 29 à 48% alors qu'il atteint rarement 30% pour l'éolien terrestre. La distance à la côte est, par ailleurs, suffisamment grande pour réduire l'atteinte au paysage.*

En effet :

- La zone d'implantation, coincée dans une zone enclavé et boisée, avait été repérée dès l'origine comme inadaptée car trop dense en population humaine puisque située entre deux villages, et impactant trop la biodiversité, en particulier à cause d'une importante population de chauve-souris et d'oiseaux nichant et se reproduisant dans la forêt de la Traconne (6000ha) qui jouxte le parc.
- Avec onze éoliennes, dont les 5 nouvelles proposées, le Parc ajoute à l'importante densité déjà en place dans un périmètre de quelques kilomètres. Parmi ces 5 éoliennes nouvelles, deux sont à moins de 200 m de la lisière forestière, contredisant aux accords Eurobats et impactant une zone boisée classée ZNIEFF 2. Les éoliennes sont à 700 m des habitations, valeur inférieure aux 1500 m préconisés par l'Académie de médecine. Trois de ces éoliennes avaient reçu un avis défavorable en 2011 de la part du Préfet, suite à l'enquête publique d'alors.
- A ma connaissance, la population n'a pas fait l'objet d'une consultation spécifique.

En vous remerciant de votre attention, veuillez agréer, Monsieur/Madame, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux

Professeur émérite,

Université Paris Cité & Observatoire de Paris

Membre de l'Académie des sciences (Section des Sciences de l'univers)